



MAIRIE
DE
TRÉGUNC

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie - TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre - LE GAC Muriel – FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie – LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny - CANTIÉ René – SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Michel DION
- Patricia JOLLIVET

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Dominique DERVOUË à Michel TANGUY
- Brigitte BANDZWOLEK à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 20 mai 2014

Marthe LE GUILLOU est nommée secrétaire de séance.

Objet

**DESIGNATION D'UN ELU
REFERENT SECURITE
ROUTIERE**

Monsieur Le Maire explique que l'existence du réseau sécurité routière permet d'améliorer l'efficacité de la cohérence globale de la politique de sécurité routière. Il doit s'inscrire dans la durée de façon à réduire les accidents et leurs conséquences dramatiques.

Aussi, après la réussite d'une première expérience menée depuis 2009 et qui a mobilisé 264 élus « référents sécurité routière », il est demandé au Conseil Municipal de désigner en son sein un élu qui sera le « référent sécurité routière » de la Commune.

Ce dernier participera aux journées de sensibilisation et d'échanges relatives à la sécurité routière. Ensuite un programme annuel d'échanges sera défini.

Monsieur Le Maire propose la candidature de Paul DADEN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Paul DADEN comme d'élus « référent sécurité routière ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 28 mai 2014

LE MAIRE
Olivier BELLEC



Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 27

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20140528-DE1427053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2014

Publication : 28/05/2014